

## Commune de Gréalou

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 07 avril 2022

- - -

Le jeudi 7 avril 2022 à 19h45, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 1<sup>er</sup> avril conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

#### **Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :**

Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Claudine LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

#### **Étaient absents, les conseillers municipaux suivants :**

M. Gilles BELLIVIER, M. Emmanuel SAILLY

#### **Étaient présents, les personnalités extérieures suivantes :**

M. Yvan BRUNEAU, conseiller aux décideurs locaux, Trésorerie de Figeac

**Nombre de conseillers en exercice : 11    Nombre de conseillers présents : 9    Votants : 9**

**Accueil des participants** - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

#### **1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal - Michel VÉDRUNE**

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars a été transmis aux conseillers pour corrections et remarques. Les corrections apportées par la secrétaire de mairie ou les conseillers ont été faites dans la dernière version du compte-rendu.

✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

#### **2. Demande de subvention pour la toiture du cœur de l'église - Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE précise que les subventions maximales seront demandées pour la réfection de la toiture du cœur de l'église soit 50 % de la DRAC et du Département et 20% de la Région. Afin de compléter ces financements publics par des fonds privés un dossier a été déposé à la fondation du patrimoine par la secrétaire de mairie et Nathalie MASBOU, avec l'aide de Nadine THUILIER, Aline LANSAC. Le plan de financement de ces travaux est donc le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant
Réfection du toit en lauzes et du toit en tuile (maîtrise d'œuvre + travaux)	53 561.00	DRAC	13 390.25
		Département	13 390.25
		Région	10 712.20
		Autofinancement	16 068.30
<b>TOTAL</b>	<b>53 561.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 561.00</b>

- ✓ **Les conseillers approuvent le plan de financement ci-avant à l'unanimité et autorisent le maire à solliciter les subventions.**

### **3. Demande de subvention pour l'aménagement de toilettes publiques - Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE annonce qu'un devis a été fait par Philippe Arnoult pour la construction de toilettes dans le petit local près de l'école. Le montant minimum pour solliciter une aide du fond FAST du département n'est pas atteint avec ce projet seul. Il serait possible de déposer un dossier cumulé avec d'autres travaux.

- ✓ **Compte-tenu de la non éligibilité du projet seul au fond FAST, aucune délibération n'est prise à ce sujet.**

### **4. Participation financière à une formation du personnel - Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE signale que Sylvie FAURIE, employée de la garderie, a demandé à la mairie de lui financer en partie une formation CAP petite enfance. Compte-tenu des formations financées aux autres agents de la mairie, il propose de participer à hauteur de 400 € à sa formation.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident la participation à hauteur de 400€ à la formation de Sylvie FAURIE..**

### **5. Vote du compte administratif du budget communal - Claudine LACROIX**

Claudine LACROIX présente le compte administratif : le résultat à affecter est de 127 107.38 € (21 691.47 € de résultat positif année 2021 cumulé avec 105 415.91 € de résultats antérieurs). La somme de 3 050.85 € (affectée en investissement sur le budget de 2022) sera prélevée pour financer les opérations en cours (le solde négatif d'investissement 2021 étant de 46 050.85 € et le solde des restes à réaliser positif de 43 000 €). La somme de 124 056.53 € sera reportée en recettes du budget de fonctionnement pour 2022.

- ✓ **Le compte administratif 2021 est validé à l'unanimité des votants (8 voix pour car le maire ne prend pas part au vote)**

### **6. Vote du budget communal 2022 - Claudine LACROIX**

Claudine LACROIX présente le budget communal dont une synthèse est présentée ci-dessous. Le budget complet est consultable en mairie.

<b>SECTION</b>	<b>Budget 2021 (pour mémoire)</b>	<b>Budget 2022 voté</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	265 975,91 €	301 566,53 €
Recettes	265 975,91 €	301 566,53 € dont 124 056,53 € de report 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	158 998,09 €	202 147,25 € dont 57 050,85 € de report 2021
Recettes	158 998,09 €	202 147,25 € dont 54 000 € de report 2021

- ✓ **Le budget communal 2022 est validé à l'unanimité.**

**7, Vote du compte administratif 2021 du lotissement - Claudine LACROIX**

Claudine LACROIX explique que le compte administratif du lotissement fait apparaître un déficit de fonctionnement de 25 034,99 €. Ce déficit est reporté sur le budget 2022.

- ✓ **Le compte administratif du lotissement est validé à l'unanimité des votants (8 voix pour car le maire ne prend pas part au vote)**

**8, Vote du budget 2022 du lotissement - Claudine LACROIX**

Claudine LACROIX présente le budget du lotissement de la Garenne, dont une synthèse est présentée ci-dessous. Le budget complet est consultable en mairie.

SECTION	Budget 2021 (pour mémoire)	Budget 2021 voté
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	77 369,95 €	61 033,31 € dont 25 034,99 € de report 2021
Recettes	77 369,95 €	61 033,31 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	111 238,23 €	72 399,07 €
Recettes	111 238,23 €	72 399,07 € dont 37 511,50 € de report 2021

- ✓ **Le budget 2022 du lotissement est validé à l'unanimité des votants**

**9, Vote des taxes foncières Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE propose la même augmentation des taxes foncières que l'année dernière, soit une augmentation de 2 % pour les deux taxes :

- Taxe sur le foncier bâti : + 2% , soit une taxe fixée à 32,31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : +2 %, soit une taxe fixée à 133,61 %

- ✓ **Les augmentations proposées sont validées a 9 voix pour et une abstention**

**10. Questions diverses - Michel VÉDRUNE**

- **Arrêt de travail agent communal**

L'agent communal est en arrêt maladie or de nombreux travaux sont nécessaires en ce moment. Il est proposé d'organiser un chantier participatif pour débroussailler certains secteurs.

- **Jardin partagé**

Les enfants ne vont plus au jardin de l'école. Il est donc proposé d'en faire un jardin partagé pour les habitants afin que le travail effectué par Mme Françoise LEMOING ne soit pas perdu. Une information sera transmise aux habitants au sujet de ce jardin partagé.

**La séance s'est terminée à 23h00.**

**Monsieur le maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 21 avril à 20h00, à la mairie.**

**Il clôt la séance.**

A Gréalou, le 18 avril 2022.

La secrétaire de séance :  
Mélanie FAYET